

ABVV-FGTB
Ensemble, on est plus forts
Samen sterk

ACV CSC

GREENPEACE

TEST aANKOOP
TEST aCHATS

ACLVB
LIBERALE VAKBOND

CGSLB
SYNDICAT LIBERAL

iew

Bond Beter Leefmilieu
KOEPSEL VAN MILEEUVERENIGINGEN
Vlaanderen...

OIVO

CRIOC



Syndicats, associations de consommateurs et organisations environnementales s'unissent pour la récupération des bénéfices exceptionnels illégitimes d'Electrabel-Suez au profit d'une politique énergétique durable.

En s'associant autour d'une revendication commune sans équivoque, les auteurs de ce texte plateforme entendent faire passer aux responsables politiques de notre pays un message fort. Les associations signataires suivent le dossier belge de l'énergie chacune sous leur angle de travail spécifique : défense de l'environnement, des intérêts des consommateurs, des travailleurs et des démunis. Mais plus largement, elles ont l'ambition de défendre un modèle de société qui respecte au mieux l'intérêt général.

Le gouvernement belge a beaucoup trop tardé à prendre les mesures qui s'imposaient pour organiser le secteur de l'énergie en Belgique dans le sens du respect de cet intérêt général. Nous lui demandons de tenir compte du constat commun que nous formulons, et de répondre sans attendre aux revendications que nous posons en conséquence.

L'amortissement accéléré des centrales au charbon et nucléaires, propriétés d'Electrabel-Suez, a été financé par l'ensemble des consommateurs belges, entre 1971 et 2003, via des surcharges tarifaires très significatives. Ce processus est l'un de ceux qui permettent à Electrabel-Suez d'engranger aujourd'hui sur sa production belge des bénéfices colossaux. Au moment de la libéralisation (théorique) du marché, il l'a doté d'un avantage concurrentiel extraordinaire : un parc de production presque entièrement remboursé, lui assurant des coûts extraordinairement inférieurs à ceux qui déterminent, dans la logique actuelle, les prix du marché.

Une juste rétribution des consommateurs belges pour les efforts fournis assurerait annuellement une rente beaucoup plus élevée que les 250 millions d'euros actuellement évoqués, à investir dans une politique énergétique durable, au bénéfice des consommateurs, de l'économie et de l'environnement. En lieu et place, ces sommes colossales vont garnir le trésor de guerre de Suez, finançant ses actionnaires et ses coûteuses acquisitions. Une situation inacceptable, alors précisément que ménages et entreprises se voient confrontés à des difficultés de plus en plus pesantes pour leur approvisionnement énergétique.

La récupération des bénéfices excessifs d'Electrabel-Suez aidera les autorités à financer une politique énergétique durable, axée sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Celle-ci doit aider ménages et entreprises à consommer moins d'une énergie mieux produite. Sans une telle politique, la Belgique ne pourra assumer ses engagements internationaux en matière environnementale et de lutte contre les changements climatiques; Elle ne pourra pas non plus garantir à long terme que tous les consommateurs, ménages comme entreprises, puissent subvenir à leurs besoins élémentaires en énergie, à des coûts acceptables.

En aucun cas la récupération par les consommateurs belges des sommes qui leur sont dues n'est liée à la loi de sortie du nucléaire. Elle est par contre indispensable pour initier une réelle ouverture du marché de l'électricité à de nouveaux acteurs et à créer un climat plus favorable aux investissements dans les capacités de production d'électricité dans notre pays.

Un gouvernement qui démissionne, depuis huit ans.

Les 250 millions d'€ de récupération actuellement envisagés par le gouvernement sont dérisoires au regard des sommes réellement dues par les producteurs historiques, et très principalement Electrabel-Suez. Le gouvernement demande l'aumône aux électriciens, mais refuse de s'attaquer à la question cruciale des profits illégitimes engrangés par les opérateurs historiques sur le dos des consommateurs belges.

Un mécanisme légal récurrent doit être mis en place pour assurer le respect de l'intérêt général, dans la transparence. La logique « Pax Electrica » qui a jusqu'ici prévalu, et qui voyait le gouvernement ou certains de ses membres négocier au coup par coup, en secret et en dehors de tout contrôle parlementaire, des « aides au budget » marginales de la part des électriciens en échange d'avantages substantiels, doit être définitivement bannie.

Le manque de transparence, obstacle majeur à un secteur électrique sain.

Personne, excepté Electrabel-Suez, n'est aujourd'hui en mesure de calculer précisément les marges bénéficiaires réalisées par cette société sur ses activités de production en Belgique. La consolidation des comptes et la non-disponibilité pour le public des archives du Comité de Gestion des Entreprises d'Electricité (CGEE) maintiennent les tiers dans l'opacité. La Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) elle-même, chargée du contrôle du secteur, attirait déjà en mars 2002 l'attention du monde politique sur les risques de se voir dans l'incapacité de remplir sa mission dans ce domaine¹.

La seule estimation publiquement fournie par la CREG avance le chiffre de 11,2 milliards d'ici 2025. Elle ne concerne que le seul secteur nucléaire et est - pour des raisons inconnues - basée non pas sur le coût réel d'investissement relatif aux centrales de Tihange et Doel mais sur une « estimation » du coût de remplacement d'une centrale nucléaire². Elle retient par ailleurs, de manière conservatrice, un taux moyen de 6% pour le calcul de l'avantage financier entre 1975 et 2024.

Il est indispensable que la CREG soit dotée au plus vite de tous les moyens – y compris contraignants – nécessaires à mener à bien une mission de monitoring complet du secteur électrique, tel que prévu dans le projet de loi portant sur des dispositions diverses du 8 mai 2008, articles 85 à 89.

Plus d'un milliard d'euros par an.

Faute d'avoir accès aux documents nécessaires à un calcul précis des profits illégitimes générés par l'amortissement accéléré des infrastructures, il est possible d'estimer ce que tous les consommateurs sont en droit d'exiger de la part des producteurs historiques, principalement Electrabel-Suez. Les efforts financiers des Belges, qui ont payé pendant 30 ans des tarifs parmi les plus élevés d'Europe, couplés à la subsidiation de l'industrie nucléaire et au report du risque à charge de la collectivité, permettent aujourd'hui aux producteurs nucléaires d'atteindre des coûts de production proches des

1 Cfr « Etude relative au projet de loi portant modification de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, de la loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980 et de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité », CREG – 28 mars 2002.

2 La CREG se base sur une étude du bureau d'étude Global Insight, qui avance un coût d'investissement réel de 1.769€/kW. Estimation extrêmement conservatrice quand on prend en compte les derniers investissements dans des réacteurs nucléaires en Europe. Pour le réacteur Finlandais d'Olkiluoto 3, actuellement en construction, le coût d'investissement avoisinera les 3.125€/kW. Sizewell B, construit entre 1988 et 1995 en Grande-Bretagne, approche lui les 4.500€/kW.

15 €/MWh³. Le coût de production hors externalités des centrales au charbon, pour des raisons en grande partie semblables, est vraisemblablement situé entre 25 et 30 €/MWh.

Les observateurs du marché belge de l'électricité (dont London Economics, l'Agence Internationale de l'Energie et la CREG elle-même⁴) soulignent par ailleurs l'échec du processus de libéralisation, dans le sens où un acteur continue, grâce à ses avantages acquis, à dominer le secteur de manière quasi-monopolistique.

Vu l'opacité qui continue à caractériser le secteur, il semble parfaitement logique de défendre l'optique d'un rendement sur fonds propres de l'activité de production de l'ordre de ce qui était considéré comme normal à l'époque du marché régulé, soit 12 à 13%. Le prix de vente d'Electrabel sur le marché de gros dépassant aujourd'hui les 60 €/MWh et étant tendanciellement à la hausse, cette approche donnerait, à titre indicatif, lieu à une récupération sur les bénéfices exceptionnels d'Electrabel-Suez relatifs à la production nucléaire et charbon en Belgique largement supérieure au milliard d'euros, annuellement.

Il est important ici d'insister sur la manière dont Electrabel-Suez a joué sur la libéralisation du marché pour faire l'impasse sur les obligations qui se seraient imposées à elle à cadre constant.

Dans une communication à la chambre faite en février 2000, Willy Bosmans⁵, tentant déjà à l'époque de s'opposer aux vues de ceux qui considéraient comme normal une récupération des efforts financiers des dernières décennies, gagnait du temps en affirmant que « tous les clients bénéficieront des améliorations de la productivité »⁶. Huit ans plus tard, les seuls gagnants sont Electrabel et sa maison mère, Suez.

La récupération doit servir à financer une politique énergétique ambitieuse, vitale en termes environnemental, économique et social.

La Belgique est tenue par ses engagements internationaux à une diminution drastique, à court terme, de ses émissions de gaz à effet de serre. L'adoption de mesures extrêmement volontaristes de gestion de l'énergie s'impose dès aujourd'hui. Indispensables, elles n'iront pas pour autant sans l'allocation de moyens financiers considérables, dans la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Une attention toute particulière, en termes d'efficacité énergétique, devra être accordée aux ménages à faibles revenus via une aide directe (audit, préfinancement et tiers-investisseur) aux investissements. De la même manière, l'aide aux entreprises, la promotion de la cogénération et de la production décentralisée, le financement du développement massif des énergies renouvelables (dont le réseau de production éolienne offshore) formeront des parties d'une solution globale.

Refuser d'assurer la nécessaire transparence dans ce dossier, c'est sacrifier une source de revenus susceptible d'assurer le succès d'une politique énergétique vitale, en termes environnemental, économique et social.

Une étape indispensable dans la réorganisation d'un marché de l'électricité totalement

3 En France, la Direction de la Prévision du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, estime le coût du MWh nucléaire produit par un réacteur nucléaire après qu'il soit amorti (période de 30 ans et non de 20 comme ça a été le cas en Belgique) à 12 €/MWh, en prenant en compte les coûts d'investissement correspondant à la jouvence nécessaire du réacteur pour qu'il soit autorisé à fonctionner de 30 à 40 ans. (voir « RAPPORT sur LA DUREE DE VIE DES CENTRALES NUCLEAIRES ET LES NOUVEAUX TYPES DE REACTEURS » par MM. Christian Bataille et Claude Birraux, Députés - Enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale française le 13 mai 2003)

4 Cfr par exemple « La CREG insiste cependant sur le fait qu'il est impératif que le marché fonctionne de manière optimale. Or, force est de constater que, depuis le début de la libéralisation en 1999, cela n'a encore jamais été le cas » (Étude sur la hausse des prix du gaz naturel et de l'électricité annoncée par Electrabel – CREG - juillet 2007).

5 Alors patron d'Electrabel

6 Par « amélioration de la productivité », il entendait: « finalisation des amortissement ».

dysfonctionnel.

Comme rappelé ci-dessus, l'échec du processus de libéralisation du secteur en Belgique est indiscutable. La récupération des bénéfices non anticipés issus de l'amortissement accéléré des centrales est une des conditions préalables nécessaires (mais non suffisantes) à un secteur électrique fonctionnel. On ne peut nier que, dans l'option d'un secteur énergétique libéralisé, le bon fonctionnement de celui-ci nécessite également d'autres prérequis:

1. aucun acteur ne doit posséder la minorité de blocage dans la gestion des réseaux. L'indépendance de l'organisme en charge de cette gestion doit être contrôlée strictement par la CREG.
2. Tant qu'un acteur possède plus de 35% des parts d'un marché, toutes les garanties doivent être prises pour qu'il ne puisse abuser de cette position. Le renforcement des pouvoirs de la CREG est un facteur crucial à cet égard. Plusieurs autres possibilités ont été déjà formulées qui envisagent la méthodologie à adopter pour parvenir à l'objectif d'un marché fonctionnel, avec ou non la mise en place d'un « acheteur unique ». Il appartient au gouvernement de les étudier au mieux et d'appliquer au plus vite les mesures qui s'imposent.

En conséquence, les associations signataires demandent :

– La mise en place sans attendre d'un mécanisme légal récurrent pour la récupération des bénéfices exceptionnels illégitimes engrangés par Electrabel-Suez. Les 250 millions annoncés pour 2008 sont totalement insuffisants, au regard des enjeux existants et du volume des bénéfices illégitimes concernés. L'approche actuelle ne permettra en aucun cas de remédier aux carences très graves qui caractérisent notre secteur énergétique.

–L'affectation de la majeure partie des sommes récupérées au développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, avec pour ce dernier point une attention particulière à l'aide proactive aux ménages à bas revenus, à la promotion de la production décentralisée et de la cogénération.

– Le renforcement de la CREG. Il est indispensable entre autres que la CREG soit en état de contrôler le non-report des mesures qui seront prises pour la récupération des efforts consentis par l'ensemble des consommateurs belges. Ceci nécessitera une transparence optimale, via par exemple l'octroi d'un accès légalement incontestable à la comptabilité des producteurs, importateurs et fournisseurs d'énergie. Il doit y avoir véritable obligation pour les producteurs de justifier auprès de la CREG toute augmentation des prix de l'électricité et du gaz. Les paramètres d'indexation N_c et N_e , dont la pertinence est très contestable et que la CREG se trouve dans l'incapacité de contrôler, doivent de toute évidence être supprimés.

